



## refus divorcer menaces de destructions de biens

Par **maca**, le **20/09/2010** à **14:29**

mon mari refuse de divorcer. menace de detruire les biens de la maison. acommencé par arrcher tuyaux arrosage intégré. j'ai peur de m'absenter pour faire court par qui puis je faire constater les degats ? puis je encore le faire pour ces degats occasionnés il y a 2 semaines et si cela se reproduit que dois je faire tout de suite ? merci

Par **Domil**, le **20/09/2010** à **17:10**

La maison est à qui ?  
S'il refuse de divorcer sans que vous puissiez lui imputer une faute, il ne vous reste qu'à partir et obtenir le divorce dans deux ans.

Par **maca**, le **21/09/2010** à **08:44**

la maison est à nous deux  
par qui puis je faire constater le saccage et ce constat aura t il une valeur juridique ? (car il peut dire que c est moi qui casse). merci

Par **Domil**, le **21/09/2010** à **12:22**

Donc il détruit ses biens. C'est comme s'il vous reprochait d'avoir cassé une assiette.

Par **rugbys**, le **21/09/2010** à **12:29**

Bonjour,  
Je vous conseille d'aller déposer une main courante au commissariat et de contacter un avocat ( il y a des consultations gratuites)  
Bon courage.

Par **Domil**, le **21/09/2010** à **13:28**

une main courante ne sert à rien.

Par **rugbys**, le **21/09/2010** à **14:26**

Désolée de vous contredire mais une main courante est tout à fait recevable, même une plainte contre X puisque pas de preuve mais c'est obligatoire pour l'assurance et se couvrir elle-même.

Faites confiance en ma réponse, information vérifiée.

Cordialement

Par **Domil**, le **21/09/2010** à **16:12**

Une main courante n'a aucune valeur pénale.

Elle peut avoir une valeur pour dater un acte (ie signaler une dégradation) mais pas pour accuser quelqu'un (déclaration unilatérale sans vérification)

Une plainte contre X n'a AUCUN rapport avec une main courante

Par **rugbys**, le **21/09/2010** à **16:19**

Nous avons l'ami de mptedforum...

Par **maca**, le **21/09/2010** à **16:36**

RUGBYS,

que voulez vous dire svp

excusez je ne suis pas du tout rompu à ce genre de forum

mpted : c est quoi ? merci

Par **Domil**, le **21/09/2010** à **17:20**

Il veut dire qu'il a l'habitude qu'on lui dise qu'une main courante n'a aucune valeur, mais qu'il persiste à dire le contraire.

Par **rugbys**, le **22/09/2010** à **09:11**

Bonjour,  
ELLE veut parler d'un autre intervenant qui passe son temps à contredire les autres et ELLE est juriste, ELLE est une femme qui a engagé cette même procédure. Pour le pseudo, je suis une passionnée de rugby. La main courante n'est pas une valeur mais un signalement.  
Cordialement.

Par **maca**, le **22/09/2010** à **11:07**

RUGBYS

merci pour vos réponses. ne vs énervez pas pour ma question.  
j'ai pu évaluer les reponses assez trach de certains au niveau de la forme en tout cas car je ne suis pas juriste. Inconvenues car j'ai assez de préoccupation perso, pour y repondre (je ne parle que de la forme qui n'y est pas)

bonne journee

Par **rugbys**, le **22/09/2010** à **13:05**

Ne lâchez pas, déposez plainte contre X pour la destruction de votre système d'arrosage en faisant part de vos soupçons, faites une déclaration à votre assurance avec le dépôt de plainte même si elle ne vous indemnise pas. C'est à la police de mener son enquête. Cela vous couvrira et il restera une trace. Je ne parlais pas de valeur mais la main courante est là pour signaler un fait.  
Bon courage.

Par **Domil**, le **22/09/2010** à **14:12**

je suis assez sceptique de l'avenir d'une telle plainte puisque c'est le propriétaire de l'appareil qui l'a détruit et même de son utilité.  
Déclarer le sinistre à l'assurance sans mentionner que c'est l'assuré qui a détruit la chose, relève de la fraude, là un délit pénal

ce qui revient à conseiller à cette dame de commettre un délit.

Par **rugbys**, le **22/09/2010** à **14:55**

Effectivement, elle n'a aucune preuve que c'est le CO-proprétaire qui a fait cela. Pour l'assurance, elle envoie la plainte contre X et laissez la police faire son enquête. En attendant,

le co-proprétaire fera attention la prochaine fois.

Des soupçons ne sont pas une accusation.

Il est hors de question de conseiller de commettre un délit mais d'empêcher le prochain, parce que le délinquant c'est celui qui commet pas celui qui dénonce...

Mais vous allez donner votre avis.

Cordialement.

Par **Domil**, le **22/09/2010** à **21:06**

Et le mari tout fier dira "mais elle sait que c'est moi je l'ai fait devant elle".

Bref, elle sera en tort de bout en bout : fausse déclaration à la police, fraude aux assurances

Et oui, le délinquant peut être celui qui dénonce.

Elle veut divorcer, elle a donc un avocat (si elle n'en a pas, elle en prend un de toute urgence) donc elle va le voir.

Par **rugbys**, le **23/09/2010** à **09:26**

Je vous laisse le dernier mot puisque vous ne croyez qu'en vos paroles. Vous êtes pessimiste et sexiste, vos réponses sont dirigées.

***CATFIGHT ! (bataille de dames ?)[s]/[s]***

Par **Domil**, le **23/09/2010** à **14:46**

Damned, je suis donc une traîtresse.

Vous conseillez des choses qui peuvent se retourner contre elle surtout si le mari n'attend que ça. Vous ne devez pas avoir beaucoup d'expériences dans les coups tordus possibles dans ce type de situation.